

INTERVIEW

Q R

Alexandra Saghroun,
responsable de
la communication
et des partenariats
de Retraite Plus



Accompagner les personnes dépendantes

Retraite Plus aide les adhérents du GMPA à trouver une place pour une personne dépendante dans un établissement adapté. Responsable de la communication et des partenariats de Retraite Plus, Alexandra Saghroun nous explique la façon dont Retraite Plus aide les familles à surmonter les difficultés liées à la dépendance.

Ensemble : Pourquoi avoir passé un partenariat avec le GMPA ?

Alexandra Saghroun : Notre organisme a pour vocation d'aider tout un chacun dans sa recherche de maison de retraite. À ce titre, nous nouons des partenariats avec des assureurs ou avec des organismes comme le GMPA pour que leurs adhérents et membres puissent éviter les tracas liés à la recherche de la bonne résidence et bénéficier de nos services sans aucune contrepartie financière.

Retraite Plus a créé un pôle qui met à jour de manière systématique les disponibilités des résidences mais aussi toutes autres informations liées aux établissements : nouvelles spécificités propres à chaque maison, services supplémentaires qui pourront être proposés, changements de tarification éventuels...

Tous ces renseignements sont très utiles dans la recherche d'établissement.

E. : Quelles sont les difficultés rencontrées lorsque l'on recherche une place pour une personne dépendante ?

A. S. : Il existe différentes catégories de maisons de retraite : EHPA, EHPAD, foyer logement, résidence services, maison de retraite médicalisée. Il faut donc d'abord savoir quel type d'établissement conviendra le mieux à notre proche. Après, on est souvent confronté à des difficultés : longues listes d'attente, tarifs supérieurs au budget disponible, nombre limité d'établissements dans certaines régions, inadéquation des résidences à la pathologie de la personne à placer. La démarche, qui est déjà difficile psychologiquement, est également longue et fastidieuse.

E. : Quel service proposez-vous aux adhérents du GMPA ?

A. S. : Les adhérents du GMPA peuvent bénéficier sans cotisation

supplémentaire de notre service. Nous avons mis sur le site internet du GMPA un formulaire qui permet de poster une demande de recherche d'établissements. Ces demandes sont traitées prioritairement, généralement sous 24 heures. Ils peuvent également nous appeler sur le numéro de téléphone dédié à nos partenaires : 08 05 69 03 76. Un de nos conseillers contacte ensuite la famille pour l'accompagner et définir ensemble les critères de recherche : budget, localisation, qualité des soins, confort, disponibilité et bien d'autres. Il propose alors des établissements adaptés et peut organiser éventuellement les visites d'établissements. Quand le choix est fait, il prépare avec la famille le dossier d'admission en EHPAD. S'ensuit une période durant laquelle la famille est en contact permanent avec le conseiller pour lui faire un retour sur les résidences visitées et le déroulement des démarches. Le conseiller informe aussi la famille sur les aides sociales potentielles pour élaborer un plan de financement. Cette recherche n'a pas de durée limitée : un suivi professionnel, humain et personnalisé est mis en œuvre pour trouver le meilleur hébergement pour leur proche. Une solution peut être trouvée en une semaine, quand pour d'autres cas cela prendra plusieurs mois.

E. : Quelles sont les évolutions à venir pour ce partenariat ?

A. S. : J'espère que ce partenariat pourra permettre d'aider toujours plus d'adhérents du GMPA. Nous continuons d'envisager d'autres moyens pour lui donner de l'ampleur. Nous avons par exemple créé un ensemble de guides sur les problématiques du 3^e âge, à la disposition des adhérents du GMPA : guide de l'entrée en maison de retraite, guide sur l'APA et les autres aides sociales, guide des aidants, guide de la tutelle, guide *Vivre avec la maladie d'Alzheimer*. Ces guides sont consultables en ligne, sur notre site ou sur celui du GMPA.